

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le service désormais étendu à tout le territoire

Depuis janvier 2019, le service de portage de repas à domicile de Mond'Arverne Communauté est étendu à l'ensemble des communes du territoire, à l'exception de Vic-le-Comte, qui propose un service en gestion municipale.

Les élus de Mond'Arverne Communauté ont souhaité étendre le portage de repas à domicile à l'ensemble des communes du territoire. Les personnes résidant à Yronde-et-Buron, Sallèdes, Laps, Busséol, Manglieu et Pignols (ancienne communauté de communes Allier Comté), peuvent désormais bénéficier de ce service communautaire depuis le 2 janvier 2019.

Organisation :

Le service fonctionne du lundi au dimanche. Les livraisons ont lieu le matin, au domicile des personnes. Le repas est composé d'un potage, d'une entrée, de légumes et viande, de pain, de fromage et d'un dessert.

Le rythme de livraison est libre et s'adapte aux besoins de chacun.

La mise en place est très rapide : 72 heures suffisent pour constituer le dossier. Les équipes de Mond'Arverne Communauté peuvent se déplacer à domicile pour réaliser un devis et évaluer les besoins.

Modalités financières :

Le tarif est unique : 8 €. Le service ouvre droit à un crédit d'impôt. Les règlements sont possibles en chèque CESU, par chèque, espèces ou en prélèvement automatique.



RENSEIGNEMENTS

Service d'aide à domicile et de portage de repas

Pôle services à la population
27 boulevard du Jeu de Paume
63270 Vic-le-Comte

T. 04 73 69 24 28

M. servicealapersonne@mond-arverne.fr

Ouverture au public du lundi au
vendredi de 8h30-12h30 / 14h-17h